



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal

**MARDI 4 NOVEMBRE 2025 à 20h00**

**AVIS D’AFFICHAGE**  
**Liste des délibérations**

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Céline MIEHE procuration à Anne DABRY  
Claire RADZUWEIT procuration à Daniel GODINAT

Membre absent non excusé : Guillaume SEVIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025**

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 septembre 2025.

**3. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance » - Année 2026 / 2032**

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, soit à hauteur maximum de 90 € par mois ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

#### **4. Approbation du devis de Maitrise d'Œuvre de la sécurisation de la Rue de Battenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Edith ZANINETTI) :

- valide le devis de la mission de Maitrise d'œuvre concernant l'aménagement de sécurité de la rue de Battenheim, pour un montant de 8 580,00 € TTC ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches et procédures nécessaires à la poursuite de ce projet.

#### **5. Convention de rétrocession entre la société NEOLIA et la commune de Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la conclusion d'une convention destinée à procéder à l'incorporation des voies et équipements communs du lotissement dans le domaine public de la commune, sous réserve que ces derniers soient finalisés et conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune ;
- autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

#### **6. Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives relative au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes sur la reconversion des friches industrielles de m2A et de la Ville de Mulhouse.

#### **7. Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière m2A**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 6 abstentions (Linda MANA, Anne DABRY (avec procuration de Céline MIEHE), Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Bernard RAILLARD) :

- approuve le transfert, à m2A, de la compétence contribution financière au SIS 68 dans les conditions de la présente délibération ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **8. Acquisition d'une parcelle – Régularisation foncière**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle section 24 n°427 à l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

#### **9. Demande d'aide financière – Classe verte Ecole Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le versement d'une aide financière de 5 000 € à l'école primaire de Bantzenheim ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **10. Nomination d'un membre au SIAEP de Bantzenheim-Rumersheim**

Après en avoir délibéré, Daniel GODINAT se porte volontaire en tant que nouveau membre du SIAEP.

#### **11. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

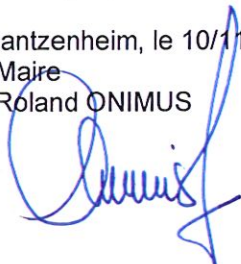
#### **12. Informations communiquées par les Adjoint**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **13. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 10/11/2025  
Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

